



Distr. : générale
22 juin 2014

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**
Première session
Nairobi, 23-27 juin 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*
Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Conformément à la décision 27/15 adoptée le 22 février 2013 à la première session universelle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sera ouverte le lundi 23 juin 2014 à 10 heures par le Président de l'Assemblée ou, en son absence, par un des autres membres du Bureau élu lors de la dernière session du Conseil d'administration, en 2013.
2. Selon la pratique habituelle, des consultations informelles des groupes régionaux auront lieu la veille de l'ouverture de la session, le dimanche 22 juin 2014.

Point 2

Organisation des travaux

a) Élection du Bureau

3. L'Assemblée est censée élire les membres de son Bureau. Conformément au paragraphe 6 de la décision 27/2 et aux résultats des discussions du Comité des représentants permanents concernant la composition de ce dernier, l'Assemblée sera invitée à élire un Président, huit Vice-Présidents et un rapporteur, en veillant à ce que chacune des cinq régions ait deux représentants au sein du Bureau.
4. Des informations sur la composition géographique de l'organe directeur du PNUE de 1995 à 2014 sont fournies dans l'annexe I aux présentes annotations.

b) Adoption de l'ordre du jour

5. L'Assemblée est censée adopter l'ordre du jour de sa première session. L'ordre du jour provisoire (UNEP/EA.1/1), établi à partir de la contribution de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents tenue du 24 au 28 mars 2014, a été distribué en même temps que la notification relative à la session.

* UNEP/EA.1/1.

c) Organisation des travaux

6. Il est recommandé que l'Assemblée élise son Bureau et adopte l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session à la séance plénière de la matinée du lundi 23 juin, respectivement au titre des sous-points a), b) et c) du point 2 de l'ordre du jour provisoire.
7. À la suite de consultations avec le Bureau élu à la première session universelle du Conseil d'administration, en 2013, il est recommandé que l'Assemblée crée des comités de session, y compris un Comité plénier, et un groupe de rédaction ainsi qu'un groupe des amis du Présidents, pour aider à la préparation d'un document final du segment de haut niveau.
8. Il est également recommandé que l'Assemblée constitue un groupe de travail chargé de présenter un rapport sur les propositions d'amendements au règlement intérieur, conformément à l'article 71 de ce même règlement.
9. Le Directeur exécutif présentera sa déclaration de politique générale au cours de la 1^{re} séance plénière, dans la matinée du lundi 23 juin.
10. Au paragraphe 9 de sa décision 27/2, le Conseil d'administration a stipulé que le Comité des représentants permanents à composition non limitée serait chargé, entre autres, de rédiger les décisions à soumettre à l'organe directeur du PNUE pour adoption. Une compilation des projets de décision établis par le Comité des représentants permanents (UNEP/EA.1/L.1) sera donc soumise à l'Assemblée, pour examen.
11. Il est recommandé qu'à la séance plénière du vendredi 27 juin, l'Assemblée examine et adopte les documents finaux de la session établis au cours de celle-ci. Il est en outre recommandé qu'elle examine à cette même séance les points 3 (Vérification des pouvoirs des représentants), 10 (Questions diverses), 11 (Adoption du rapport) et 12 (Clôture de la session) de l'ordre du jour. Comme indiqué plus loin, au paragraphe 17, l'Assemblée est censée se pencher, à sa première session, sur les modifications de son règlement intérieur, dont celle prévoyant que le mandat des membres du Bureau coure de la fin de la session au cours de laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de la session suivante. Au cas où le règlement serait ainsi amendé, l'Assemblée souhaitera peut-être élire les membres du Bureau pour la période comprise entre la fin de la première session et la fin de la session suivante avant de passer au point 12.
12. Les travaux du comité plénier, s'il en est créé un, devraient commencer dans l'après-midi du lundi 23 juin et se poursuivre jusque dans l'après-midi du mercredi 25 juin, portant sur tous les points de l'ordre du jour qui ne sont pas examinés en séance plénière. Le comité élira son propre bureau conformément à l'article 61 du règlement intérieur.
13. Pour faciliter ses délibérations, l'Assemblée sera saisie des documents énumérés dans l'annexe II aux présentes annotations.
14. On trouvera la liste des documents sous la cote UNEP/EA.1/INF/1. Des renseignements sur les documents de la session, ainsi que sur les séances et les manifestations sont disponibles sur le site Internet de la session, à l'adresse www.unep.org/unea. Un journal quotidien fournissant des informations pertinentes sur le déroulement de la session sera publié à l'intention des participants.
15. Un certain nombre de manifestations parallèles auront lieu en marge de la session, dont la quinzième session du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, prévue pour les 21 et 22 juin, un Forum sur les questions de genre, qui doit se tenir les 24 et 25 juin, et des symposiums sur la « primauté du droit en matière d'environnement » et sur le financement d'une économie verte, respectivement prévus pour le 24 et le 25 juin. Des renseignements supplémentaires sur ces manifestations, ainsi que sur les autres manifestations parallèles et événements connexes, seront communiqués tant sur le site Internet que dans le journal.

Point 3**Vérification des pouvoirs des représentants**

16. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, les pouvoirs des représentants seront examinés par le Bureau, qui fera rapport à ce sujet à l'Assemblée.

Point 4

Modifications du règlement intérieur

17. L'Assemblée souhaitera peut-être examiner les propositions d'amendements à son règlement intérieur, dont les dernières modifications ont été effectuées par le Conseil d'administration par sa décision 27/1. Conformément à l'article 71 du règlement intérieur, l'Assemblée souhaitera peut-être constituer un groupe de travail chargé de présenter un rapport à ce sujet, pour examen par l'Assemblée. À l'appui des délibérations de l'Assemblée, le Comité des représentants permanents souhaitera peut-être soumettre un rapport, sous la forme d'une déclaration de son Président, sur ses travaux concernant la facilitation des amendements au règlement intérieur.

Point 5

Questions de politique générale

a) État de l'environnement

18. Au titre du sous-point 5 a), l'Assemblée est censée examiner les questions suivantes :

- a) Application de la décision 27/2 :
 - i) Engagement des parties prenantes;
 - ii) Renforcement de l'interface science-politique;
 - iii) Contributions des forums ministériels régionaux sur l'environnement dont le PNUE assure le secrétariat;
 - iv) Renforcement du rôle de coordination pour les questions d'environnement joué par le PNUE dans le système des Nations Unies et processus d'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies;
 - v) Politique du PNUE en matière d'accès à l'information;
 - vi) Rationalisation des fonctions du siège;
- b) Application des décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions :
 - i) Décision 27/3 relative aux directives internationales sur la qualité de l'eau pour les écosystèmes;
 - ii) Décision 27/4 relative à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;
 - iii) Décision 27/5 relative aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement;
 - iv) Processus d'examen à mi-parcours du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, et faits nouveaux intervenus dans l'application de la décision 27/9 relative à la promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité de l'environnement;
- c) État de l'environnement;
- d) Gestion des produits chimiques et des déchets.

b) Nouvelles questions de politique générale

19. Au titre du sous-point 5 b), l'Assemblée est censée examiner les nouvelles questions de politique générale, y compris celles relevant des sous-points a), c), d) et e).

c) Gouvernance internationale de l'environnement

20. Au titre du sous-point 5 c), l'Assemblée est censée examiner les questions suivantes :

- a) Application de la décision 27/2 :
 - i) Engagement des parties prenantes;
 - ii) Contributions des forums ministériels régionaux sur l'environnement dont le PNUE assure le secrétariat;

- iii) Renforcement du rôle de coordination pour les questions d'environnement joué par le PNUE dans le système des Nations Unies et processus d'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies;
 - b) Application de la décision 27/5 relative aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement;
 - c) Relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement.
- d) **Coordination et coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement**
 - 21. Au titre du sous-point 5 d), l'Assemblée est censée examiner les questions suivantes :
 - a) Application de la décision 27/2 sur le renforcement du rôle de coordination pour les questions d'environnement joué par le PNUE dans le système des Nations Unies et un processus d'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies;
 - b) Application de la décision 27/5 relative aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement;
 - c) Mémoires d'accord internes sur la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes des Nations Unies.
- e) **Coordination et coopération avec les grands groupes**
 - 22. Au titre du sous-point 5 e), l'Assemblée est censée examiner les questions suivantes :
 - a) Application de la décision 27/2 relative à l'engagement des parties prenantes;
 - b) Contributions des grands groupes et des parties prenantes aux travaux de l'Assemblée.
- f) **Environnement et développement**
 - 23. Au titre du sous-point 5 f), l'Assemblée souhaitera peut-être examiner toute autre question de politique générale se rapportant à l'environnement et au développement.

Point 6

Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et des principales réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

24. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner les questions se rapportant au suivi et à l'application des textes issus des sommets des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et des principales réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour l'Assemblée.

Point 7

Budget et programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017, Fonds pour l'environnement, et questions administratives et budgétaires

25. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner les questions suivantes :

- a) Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017;
- b) Projet révisé de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015;
- c) Révision des règles de gestion financière;
- d) Gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées;
- e) Relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement.

f) Amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

Point 8

Segment de haut niveau

26. Conformément au paragraphe 5 de la décision 27/2, il est prévu que les deux derniers jours de la première session prenne la forme d'un segment de haut niveau. Lors de ce segment, l'Assemblée est censée se pencher sur les thèmes « Les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, y compris les modes de consommation et de production durables » et « Le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages ». Comme suite à la recommandation adoptée par le Comité des représentants permanents à sa première réunion à participation non limitée et ultérieurement approuvée par le Bureau de l'Assemblée, le Directeur exécutif a élaboré des recommandations pour l'organisation du segment, qui seront mises à la disposition de l'Assemblée sous forme de note de scénario.

Point 9

Ordre du jour provisoire, dates et lieu des futures sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

27. L'Assemblée souhaitera peut-être se pencher et s'accorder sur l'ordre du jour provisoire, les dates et le lieu de sa deuxième session. Ce faisant, elle pourrait souhaiter prendre en compte les résultats des discussions du Comité des représentants permanents sur les éléments de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session et le cycle des sessions de l'Assemblée (UNEP/EA.1/INF/20/Rev.1).

Point 10

Questions diverses

28. L'Assemblée souhaitera peut-être examiner toute autre question soulevée par ses membres et par les observateurs.

Point 11

Adoption du rapport

29. L'Assemblée souhaitera peut-être examiner et adopter un rapport sur les travaux de sa première session.

Point 12

Clôture de la session

30. L'Assemblée devrait terminer ses travaux le vendredi 27 juin, avant 18 heures.

Annexe I

Composition du Bureau de l'organe directeur du PNUE

	1995	1997	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2014
Afrique	VP Kenya	VP Algérie	VP Burundi	Rapp. Ouganda	Prés. Uganda/ République -Unie de Tanzanie	VP Burkina Faso	VP Afrique du Sud	VP Algérie/ Congo	Rapp. Mozambique	Prés. Soudan	VP VP
Asie et Pacifique	Prés. Pakistan	VP Inde	Rapp. République islamique d'Iran	VP Indonésie	VP République de Corée	Prés Indonésie	VP Pakistan	Rapp. Indonésie	VP Indonésie	VP Japon	Prés. VP
Europe orientale	VP Roumanie	VP Fédération de Russie	Prés. Slovaquie	VP Pologne	Rapp. République tchèque	VP Roumanie	VP République tchèque	Prés. Serbie	VP Hongrie Roumanie	Rapp. Pologne	VP VP
Amérique latine et Caraïbes	Rapp. Chili	Prés. République bolivarienne du Venezuela	VP Mexique	VP Cuba	VP Colombie	Rapp. Bahamas	Prés. Costa Rica	VP Mexique	VP Uruguay	VP Brésil Pérou	Rapp. VP
Europe occidentale et autres États	VP Royaume- Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Rapp. Canada	VP Pays-Bas	Prés. Canada	VP Pays-Bas	VP Suisse	Rapp. Autriche	VP États-Unis d'Amérique	Prés. Espagne	VP Norvège	VP VP

Abréviations : Prés., Président; VP, Vice-Président; Rapp., Rapporteur.

Annexe II

**Documents de la première session de l'Assemblée pour
l'environnement, classés selon les points de l'ordre du jour
provisoire**

<i>Point de l'ordre du jour provisoire</i>	<i>Cote et titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Mesure proposée/projet de décision</i>	<i>Examen par le Comité des représentants permanents</i>
2	UNEP/EA.1/1 Ordre du jour provisoire	Décision 27/15		
	UNEP/EA.1/1/Add.1 Ordre du jour provisoire annoté	Décision 27/15		
	UNEP/EA.1/INF/1 List of documents			
	UNEP/EA.1/INF/20/Rev.1 Scenario note for the first session of the United Nations Environment Assembly of the United Nations Environment Programme			
4	UNEP/EA.1/L.2 Facilitation by the Committee of Permanent Representatives of amendments to the rules of procedure			Examen intersessions en cours par le Comité des représentants permanents
5 a) et b)	UNEP/EA.1/2 Rapport du Directeur exécutif sur l'engagement des parties prenantes dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement	Décision 27/2, paragraphe 7	Examen intersessions en cours par le Comité des représentants permanents	Examen intersessions en cours par le Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.1 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : renforcement de l'interface science-politique	Décision 27/2, paragraphe 8	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/2 Note by the Executive Director on the UNEP Year Book 2014			Sans objet
	UNEP/EA.1/INF/11 Note by the secretariat on the Eye on Earth initiative			
	UNEP/EA.1/INF/12 Note by the secretariat on the Programme of Research on Climate Change Vulnerability, Impacts and Adaptation			
	UNEP/EA.1/INF/13 Note by the secretariat on the status of the Global Environment Monitoring System Water Programme and pathways to the future			
	UNEP/EA.1/INF/14 Note by the secretariat on proposed procedures for enhancing future assessment processes			
	UNEP/EA.1/2/Add.2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de	Décision 27/2,		Examiné lors de la réunion à

<i>Point de l'ordre du jour provisoire</i>	<i>Cote et titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Mesure proposée/projet de décision</i>	<i>Examen par le Comité des représentants permanents</i>
	la décision 27/2 du Conseil d'administration : contributions des forums ministériels régionaux sur l'environnement	paragraphe 15		participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.3 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : renforcer le rôle de coordination pour les questions d'environnement joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le système des Nations Unies : processus d'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies	Décision 27/2, paragraphe 16	Examen intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.4 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information	Décision 27/2, paragraphe 17		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/23 Note by the secretariat on the United Nations Environment Programme access-to-information policy			
	UNEP/EA.1/2/Add.5 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : rationalisation des fonctions du siège Document(s) connexe(s) : UNEP/EA.1/INF/16	Décision 27/2, paragraphe 13		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/16 Note by the secretariat on supplemental information relating to the consolidation of headquarters functions	Décision 27/2, paragraphe 13		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/3 Rapport du Directeur exécutif sur l'application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses précédentes sessions : décision 27/3 du Conseil d'administration relative aux directives internationales sur la qualité de l'eau pour les écosystèmes:	Décision 27/3, paragraphe 4		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/3/Add.1 Rapport du Directeur exécutif sur l'application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses précédentes sessions : décision 27/4 du Conseil d'administration relative à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques Document(s) connexe(s) : UNEP/EA.1/INF/15	Décision 27/4, paragraphe 9	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/15 Note by the secretariat on the report of the second session of the Plenary of the Intergovernmental Science-Policy Platform for Biodiversity and Ecosystem Services			

<i>Point de l'ordre du jour provisoire</i>	<i>Cote et titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Mesure proposée/projet de décision</i>	<i>Examen par le Comité des représentants permanents</i>
	UNEP/EA.1/3/Add.2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses précédentes sessions : décision 27/5 du Conseil d'administration relative à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement	Décision 27/5, paragraphe 7	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/3/Add.3 Rapport du Directeur exécutif sur l'application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses précédentes sessions : processus d'examen à mi-parcours du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV), et faits nouveaux intervenus dans l'application de la décision 27/9 du Conseil d'administration relative à la promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité de l'environnement Document(s) connexe(s) : UNEP/EA.1/INF/10 UNEP/EA.1/INF/10 Note by the secretariat on the ratification of and accession to conventions and protocols in the field of the environment	Décision 27/9, paragraphe 9		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/4 Rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement Document(s) connexe(s) : UNEP/EA.1/INF/2, UNEP/EA.1/INF/11 à 14	Décision 27/11, paragraphe 5	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/4/Add.1 Rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement : structures et processus de soutien pour surveiller l'état de l'environnement mondial, y compris un rapport d'activité sur l'initiative « Le PNUE en direct »	Décision 27/11, paragraphe 5		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/5 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/12 du Conseil d'administration relative à la gestion des produits chimiques et des déchets	Décision 27/12 IX, paragraphe 1	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/5/Add.1 Rapport du Directeur exécutif sur la gestion des produits chimiques et des déchets : résultats de la réunion organisée à l'initiative des pays en vue de définir le cadre d'un programme spécial pour renforcer les institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la future Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	Décision 27/12 VIII, paragraphe 16		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/5/Add.2 Rapport du Directeur exécutif sur la gestion des produits chimiques : résultats du processus	Décision 27/12 VII, paragraphe 2		Examiné lors de la réunion à participation non

<i>Point de l'ordre du jour provisoire</i>	<i>Cote et titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Mesure proposée/projet de décision</i>	<i>Examen par le Comité des représentants permanents</i>
	consultatif, à l'initiative des pays, sur l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets : renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme			limitée du Comité des représentants permanents
5 b) et c)	UNEP/EA.1/2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 : engagement des parties prenantes dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement	Décision 27/2, paragraphe 7	Examen intersessions en cours par le Comité des représentants permanents	Examen intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 : contributions des forums ministériels régionaux sur l'environnement	Décision 27/2, paragraphe 15		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.3 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : Renforcer le rôle de coordination pour les questions d'environnement joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le système des Nations Unies : processus d'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies	Décision 27/2, paragraphe 16	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/22 Note by the secretariat on the process to prepare a United Nations system-wide strategy on the environment			
	UNEP/EA.1/3/Add.2 Rapport du Directeur exécutif l'application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses précédentes sessions : décision 27/5 du Conseil d'administration relative à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement	Décision 27/5, paragraphe 7	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/8 Report of the Executive Director on the relationship between the United Nations Environment Programme and multilateral environmental agreements	Décision 27/13, paragraphe 29		Sans objet
5 b) et d)	UNEP/EA.1/2/Add.3 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : renforcer le rôle de coordination pour les questions d'environnement joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le système des Nations Unies : processus d'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies Document connexe : UNEP/EA.1/INF/23	Décision 27/2, paragraphe 16	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/3/Add.2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses précédentes sessions : décision 27/5 du Conseil d'administration relative à la coordination à	Décision 27/5, paragraphe 7	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants

<i>Point de l'ordre du jour provisoire</i>	<i>Cote et titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Mesure proposée/projet de décision</i>	<i>Examen par le Comité des représentants permanents</i>
	l'échelle du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement			permanents
	UNEP/EA.1/INF/9 Note by the Executive Director on corporate memorandums of understanding concerning cooperation between the United Nations Environment Programme and other bodies of the United Nations system			Sans objet
5 b) et e)	UNEP/EA.1/2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : engagement des parties prenantes dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement	Décision 27/2, paragraphe 7	Examen intersessions en cours par le Comité des représentants permanents	Examen intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/7 Note by the secretariat on statements and recommendations by major groups and stakeholders to the United Nations Environment Assembly at its first session			Sans objet
6	UNEP/EA.1/2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : engagement des parties prenantes dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement	Décision 27/2, paragraphe 7	Examen intersessions en cours par le Comité des représentants permanents	Examen intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.1 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : renforcement de l'interface science-politique Document(s) connexe(s) : UNEP/EA.1/INF/2 et UNEP/EA.1/INF/11-14	Décision 27/2, paragraphe 8	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.2 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : contributions des forums ministériels régionaux sur l'environnement	Décision 27/2, paragraphe 13		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.3 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : renforcer le rôle de coordination pour les questions d'environnement joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le système des Nations Unies : processus d'élaboration d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies	Décision 27/2, paragraphe 16	Décision globale	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.4 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration : politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information	Décision 27/2, paragraphe 17		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/2/Add.5 Rapport du Directeur exécutif sur l'application de la décision 27/2 du Conseil d'administration :	Décision 27/2, paragraphe 13		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité

<i>Point de l'ordre du jour provisoire</i>	<i>Cote et titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Mesure proposée/projet de décision</i>	<i>Examen par le Comité des représentants permanents</i>
	rationalisation des fonctions du siège			des représentants permanents
	Document(s) connexe(s) : UNEP/EA.1/INF/16			
	UNEP/EA.1/9 Rapport du Directeur exécutif sur les amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial		À établir par le Comité des représentants permanents	Examen intersessions en cours par le Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/3 Note by the Executive Director on the results of the sixty-eighth session of the General Assembly of relevance to the United Nations Environment Assembly	Résolution 62/208 de l'Assemblée générale, paragraphe 140, Résolution 2010/22 du Conseil économique et social		
	UNEP/EA.1/INF/3/Add.1 Note by the Executive Director on follow-up to General Assembly resolution 67/226	Résolution 67/226 de l'Assemblée générale		
	UNEP/EA.1/INF/4 Note by the Executive Director on the report on the work of the Committee of Permanent Representatives			Sans objet
7	UNEP/EA.1/6 Rapport du Directeur exécutif sur la révision des règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement	Décision 27/13, paragraphe 18		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/7 Rapport du Directeur exécutif sur le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017	Décision 27/13, paragraphe 28	Travaux intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/7/Add.1 Rapport du Directeur exécutif sur le projet révisé de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015.		Travaux intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/24 Note by the Executive Director on changes to the programme of work and budget for the biennium 2014-2015			
	UNEP/EA.1/8 Rapport du Directeur exécutif sur la gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées	Décision 27/14, paragraphe 5	Travaux intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents	Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/5 Report of the Executive Director on the status of the Environment Fund and other sources of funding of the United Nations Environment	Décision 27/13, paragraphe 14		Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité

<i>Point de l'ordre du jour provisoire</i>	<i>Cote et titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Mesure proposée/projet de décision</i>	<i>Examen par le Comité des représentants permanents</i>
	Programme			des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/6 Note by the secretariat on the programme performance report			Examiné lors de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/8 Report of the Executive Director on the relationship between the United Nations Environment Programme and multilateral environmental agreements	Décision 27/13, paragraphe 29		
	UNEP/EA.1/INF/17 Note by the Executive Director on the voluntary indicative scale of contributions for the biennium 2014–2015			
	UNEP/EA.1/9 Rapport du Directeur exécutif sur les amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial		À établir par le Comité des représentants permanents	Examen intersessions en cours au sein du Comité des représentants permanents
	UNEP/EA.1/INF/21 Note by the secretariat on information supplementary to the report of the Executive Director on amendments to the Instrument for the Establishment of the Restructured Global Environment Facility			
8	UNEP/EA.1/INF/18 Information note by the secretariat on environmental sustainability for human well-being in the post-2015 development agenda	Décisions 27/2 et 27/15		
	UNEP/EA.1/INF/19 Information note by the secretariat on illegal trade in wildlife: the environmental, social and economic consequences for sustainable development	Décisions 27/2 et 27/15		
9	À définir			
5–7	UNEP/EA.1/L.1 Projets de décision établis par le Comité des représentants permanents		À établir par le Comité des représentants permanents	